UINSS

N° 89 - Fiche Sport

Kitesurf

15 octobre 2020



Dispositions spécifiques



Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Philippe DEKEYSER

FFVL

Matthieu Lefeuvre CTN en charge des jeunes Jonathan Glais FFVL & Professeur d'EPS

Guillaume DUFFOUR Professeur d'EPS

UNSS

Clio Mouchel Professeur d'EPS
Vincent Thomas Professeur d'EPS
Eric Watrin Professeur d'EPS

Délégué technique UNSS

En cours délégué technique





Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

LIEN

Dispositions particulières au Kitesurf¹

La convention nationale UNSS / FFVL donne le cadre de pratique et d'organisation des rencontres sportives scolaires pour l'activité parapente.

En raison de la nature de l'activité, la CMN a pris les décisions suivantes :

- Les championnats de France UNSS sont couplés à la Coupe de France Jeunes FFVL.
- les championnats de France UNSS/Coupe de France Jeunes FFVL sont positionnés au printemps.
- Toutes les AS volontaires pourront participer aux championnats de France sous réserve de :
 - o Répondre aux exigences de la convention nationale UNSS/FFVL
 - Se préinscrire aux championnats de France dans les délais prévus par la CMN.

Responsabilité pendant le championnat :

- Pendant les épreuves, les compétiteurs sont sous la responsabilité de l'organisateur et de leurs accompagnateurs.
- En dehors des temps de compétition et après accord de la commission technique d'organisation, les associations sportives peuvent pratiquer l'activité librement sous la seule responsabilité des accompagnateurs d'équipes.

Catégories :

Au regard du règlement fédéral UNSS et de la Convention UNSS / FFVL, et étant donné que toutes les AS doivent fonctionner par convention avec un club, toutes les AS concourront dans la seule catégorie Excellence (collèges ou lycées).

Il est rappelé que pour une même catégorie, « Un championnat de France ne sera organisé que si plus de $\underline{\mathbf{6}}$ équipes de $\underline{\mathbf{4}}$ académies différentes sont inscrites » (disposition II.A du règlement fédéral UNSS 2020-2024).

De fait, pour 2020, seule la catégorie UNSS Excellence sera représentée.

Cette disposition ne concerne pas les podiums des Lycées Professionnels lors des championnats et les festivals lycées et les championnats de France « *Sport Partagé* ».

¹En complément des dispositions générales







Championnats de France UNSS Équipes Excellence Kitesurf

	COLLEGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 à 8 compétiteurs	2 à 8 compétiteurs
	Mixité possible	Mixité possible
	Benjamins, Minimes, cadets.	Minimes, cadets, juniors, seniors
JEUNE OFFICIEL	1 jeune juge obligatoire par AS	
	Certifié académique minimum. Il peut être compétiteur	
	Il peut être membre de l'AS qualifiée, ou d'une autre AS de l'académie.	
	En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra être classée.	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition de l'équipe.	
	Certifié académique.	
	Il participe aux réunions de jurys. Il est identifié avec un brassard orange.	
	Des prérogatives supplémentaires pourront être mise en œuvre lors des	
	championnats de France.	
FORMULE DE COMPÉTITION	Combiné de plusieurs épreuves définies dans le règlement sportif UNSS/FFVL kitesurf.	
	Le jury de compétition décide chaque jour le type d'épreuve organisée au regard des	
	conditions de pratique (météo notamment).	
	Le classement final s'établit par addition de meilleures performances de l'équipe lors	
	des épreuves organisées.	
RÈGLEMENT UNSS / FFVL		
	Matériel obligatoire : matériel conforme aux règles édictées par la FFVL	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition).	
	Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter .	
	les couleurs.	
	Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Pré-inscription des AS intéressées à date butoir fixée par la CMN	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe	Champion de France UNSS par Équipe
	Excellence collèges	Excellence lycées
		Champion de France UNSS par Équipe
		d'Établissement lycées professionnels

<u>Inscription au calendrier FF Vol Libre.</u>

Les championnats de France peuvent être inscrits au calendrier officiel de la FF Vol Libre, et permettre ainsi aux licenciés FF Vol Libre de valoriser leur double appartenance.





Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats inter-académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, réqulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des fiches de pré-inscription, aucune inscription ne sera prise en compte.

Adresse de saisie: https://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

Passerelles

La convention entre l'UNSS et la FFVL permet aux jeunes juges/arbitres de se rapprocher des ligues afin de poursuivre leurs formations. Les épreuves théoriques réalisées en cours de championnat seront corrigées et validées par un membre de la FFVL et, selon le niveau choisi, pourront être intégrés à la liste de juges/arbvitres FFVL.

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Concernant le Kitesurf:

- L'UNSS et la FFVL mettent en œuvre un stage national par an, ouvert aux enseignants et aux animateurs d'AS ayant la volonté de se former à l'apprentissage du kitesurf en milieu scolaire. Le calendrier de formation est établi par la FFVL. Les modalités d'inscription idem.
- Conformément à la convention UNSS/FFVL, ces formations permettent l'encadrement en autonomie jusqu'à un niveau défini de pratique.





Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2019 et n'étant pas autorisées à participer

NÉANT





AS ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de France en 2019 et n'étant pas autorisées à participer

NÉANT



